Motion des personnels enseignants

Conseil d’Administration du collège de Bonneval- 5 novembre 2020

L’ensemble de l’équipe éducative estime que la situation sanitaire appelle des mesures exceptionnelles des plus strictes au sein de l’établissement, et ce afin de d’assurer la protection à la fois des élèves, de leur famille et de l’ensemble des personnels du collège.

En effet, nous sommes non seulement dans un contexte de forte reprise de l’épidémie au niveau national, mais la ville de Bonneval est le plus gros foyer de contamination proportionnellement au nombre d’habitants dans le département d’Eure-et-Loir.

Afin de limiter le brassage des élèves le protocole présenté par l’équipe de direction prévoit que les élèves d’une même classe resteront toute la journée dans la même salle de classe. Ce dispositif limite effectivement le brassage mais se fait au détriment de l’aspect pédagogique : en effet les salles spécialisées ne seront plus disponibles pour les disciplines expérimentales, et ce malgré les recommandations du protocole national ; par ailleurs les enseignants ne pourront pas se déplacer avec les livres ou le matériel indispensable. Donc pas de manipulation en sciences, pas de matériel en éducation musicale, pas d’accessoires en langues vivantes, pas d’ordinateurs en technologie, etc.

Dans ce contexte, afin de créer les conditions optimales de continuité du service public d'éducation et d'éviter, autant que possible, le retour à un confinement global il faut réduire la jauge des effectifs dans chaque établissement, tout en permettant à tous les élèves de garder un contact avec leur établissement (système de demi-groupes en d'alternance).

Ne faire venir que la moitié des effectifs du collège assurerait une meilleure sécurité sanitaire dans la cour, dans le self, pour l’accès aux toilettes.

Par ailleurs, le travail en demi-groupe permettrait de pallier les effets du dernier confinement : nombre d’élèves ont effectivement le plus grand mal à se mettre au travail et ont, pour certains, d’importantes lacunes. Des effectifs réduits favoriseraient un meilleur soutien des élèves dans leurs apprentissages (ce qui est très difficile voire impossible avec des effectifs de 27, 28 ou 29 élèves).

Notre demande de travailler en demi-classe tente donc de concilier à la fois les préoccupations sanitaires de tous ET la nécessité d’assurer aux élèves une scolarité la plus proche de la normale.

Un protocole insuffisamment protecteur (car ne permettant pas la distanciation) entraînerait la fermeture de l’établissement et le retour du travail à distance pour tous.

Le ministère est sur une toute autre logique : il veut faire croire qu'il contrôle les choses et que tout est "normal" : ce discours est insupportable, destructeur de la confiance et anxiogène puisque, en niant la réalité, il empêche de se confronter à la vague épidémique qui se renforce.